

RELEVÉS DES DÉCISIONS DES DOSSIERS DISCIPLINAIRES DU 23 NOVEMBRE 2022

DOSSIERS	OBJETS	DÉCISIONS
CAS DD N°01 – AULAGNIER Franck (Report traitement octobre 2022)	Non-respect de l'obligation de présence lors de la formation continue aux agents sportifs pendant 3 ans consécutifs	<ul style="list-style-type: none"> De ne pas entrer en voie de sanction à l'encontre de l'agent A l'obligation d'être présent à la journée de formation du VENDREDI 31 MARS 2023 En cas d'absence, il s'exposera à l'ouverture d'une nouvelle procédure disciplinaire à son encontre
CAS DD N°02 – BOUTANOS Wassim (Report traitement octobre 2022)	Non-respect de l'obligation de présence lors de la formation continue aux agents sportifs pendant 3 ans consécutifs	<ul style="list-style-type: none"> De ne pas entrer en voie de sanction à l'encontre de l'agent A l'obligation d'être présent à la journée de formation du VENDREDI 31 MARS 2023 En cas d'absence, il s'exposera à l'ouverture d'une nouvelle procédure disciplinaire à son encontre
CAS DD HN-N°07 MULHOUSE BA	Exercice illégal de personnes non-titulaires de la licence AS FFBB	<ul style="list-style-type: none"> À l'encontre du Club une pénalité financière de de 3 000€ (Trois mille euros) dont 25% assortis du sursis (soit 2 250€ ferme et 750€ avec sursis) À l'encontre du Président un avertissement À l'encontre du joueur une suspension d'un mois avec sursis

RELEVÉS DES DÉCISIONS DES DOSSIERS DISCIPLINAIRES DU 23 NOVEMBRE 2022

CAS DD HN-N°08 JSA BORDEAUX MB	Exercice illégal de personnes non-titulaires de la licence AS FFBB	<ul style="list-style-type: none"> • À l'encontre du Club une pénalité financière de 2 710 € (Deux-mille-sept-cent-dix euros) dont 25 % assortis du sursis (soit 2 000 € ferme et 710 € avec sursis); • À l'encontre du Président un avertissement ; • À l'encontre du joueur : <ul style="list-style-type: none"> ○ Une suspension d'un mois avec sursis ; ○ Pas de révocation du sursis antérieur ;
CAS DD HN-N°09 AS Kayserberg ABCA	Exercice illégal de personnes non-titulaires de la licence AS FFBB	<ul style="list-style-type: none"> • À l'encontre du Club une pénalité financière de 2 000 € (Deux mille euros) dont 50% assortis du sursis (soit 1 000 € ferme et 1 000 € ferme sursis) ; • À l'encontre du Président un avertissement
CAS DD HN-N°10 Stade Rochelais B	Exercice illégal de personnes non-titulaires de la licence AS FFBB	<ul style="list-style-type: none"> • À l'encontre du Club une pénalité financière de 1 800 € (Mille-huit-cents euros) dont 25% assortis du sursis (soit 1 350 € ferme et 450 € avec sursis) ; • À l'encontre du Président un avertissement ; • À l'encontre du joueur une suspension d'un mois avec sursis
CAS DD HN-N°11 DAX GGB	Exercice illégal de personnes non-titulaires de la licence AS FFBB	<ul style="list-style-type: none"> • À l'encontre du Club une pénalité financière de 1 000 € (Mille euros) dont 25 % assortis du sursis (soit 750 € ferme et 250 € avec sursis) ; • À l'encontre du Président un avertissement ; • À l'encontre du joueur une suspension d'un mois avec sursis